

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le Mercredi 2 Octobre 2019 à 20h00 à la Mairie, salle du Conseil, sous la présidence de Yvon MAHÉ, Maire.

**Date de convocation de l'assemblée : 25/09/2019**

**PRESENTS :** Yvon Mahé, Cécile Marchand, Daniel Cottin, Marie-Thérèse Panhéleux, Ronan Maray, Prosper Amossé, Jeannick Boyère, Brigitte Louarn, Anita Cussonneau, Sylvie Ollivier, Stéphanie Cornet, Jérôme Ricordel, Régis De Barmon, Christiane Monvoisin et Christine Gicquel.

**PROCURATION :** Philippe Mahé a donné procuration à Yvon Mahé  
Dominique Léon a donné procuration à Marie-Thérèse Panhéleux  
Serge Jacobert a donné procuration à Cécile Marchand  
Véronique Parois a donné procuration à Daniel Cottin

**SECRETARE DE SÉANCE :** Stéphanie Cornet

Arrivée de Mme Parois Véronique à 21h00.

**1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 juillet 2019 :**

*Vote à l'unanimité.*

**2- Signature du Marché Centre Bourg phase 2 :**

*Rapporteur Yvon Mahé*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise Lemée LTP, lot VRD pour un montant de 323 000 €HT, soit 387 600 €TTC, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et à M. le Receveur municipal.

*Vote à la majorité (15 pour et 4 contre : Christine Gicquel, Christiane Monvoisin, Jérôme Ricordel et Régis De Barmon)*

**3- Signature du Marché Assurances :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, d'autoriser M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise MAIF, pour un montant de 3 653.93 € (lot1), avec l'entreprise SMACL pour un montant de 2 073.62 € TTC (lot 2), avec l'entreprise Groupama pour un montant de 2 602.97 € TTC (lot3) et avec l'entreprise Groupama pour un montant de 18 432.91€ TTC (lot 4). Montants revalorisables chaque année, ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier ; Et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-préfet et à M. le Receveur municipal.

*Vote à l'unanimité*

**4- Redevance pour le dépôt illégal de déchets :**

*Rapporteur : Ronan Maray*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'instituer une redevance forfaitaire d'un montant de 150 € due par les auteurs de dépôts de déchets sur de domaine public ou terrains communaux. Cette somme correspondant aux frais engagés par la collectivité pour évacuer ces déchets de façon conforme, Et dit que cette redevance sera facturée par la Mairie et recouvrée par le receveur municipal de Guémené-Penfao.

*Vote à l'unanimité*

**5- Cimetière : concessions perpétuelles carré EFGI :**

*Rapporteur : Cécile Marchand*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise M. Le Maire à reprendre au nom de la commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations les concessions sus-indiquées en état d'abandon.

Carré	Numéro concession	Nom-Prénom
E	1	Moreau Pierre
E	3	Inconnue
E	10	Inconnue
E	15	Inconnue
E	20	Doceul François
E	23	Plormel Méréal
E	30	Mazan-Héron
F	40	Inconnue
F	41	Guillet Pierre
G	3	Serot Ernestine
G	6	Inconnue
G	9	Annex Marcel
G	16	Balac Pierre
G	21	Marchand-Mazan
I	4	Guiho-Bernard
I	6	Poilane-Dametz
I	15	Inconnue
I	29	Pérouze
I	30	Bocquel

*Vote à l'unanimité*

#### **6- SPANC : Participation exceptionnelle :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la participation exceptionnelle demandée par le SPANC dans le cadre de la validation des services d'un agent, pour un montant de 5 470.49 €, d'inscrire la somme correspondante au Budget Primitif 2019, de donner mandat au Maire pour l'exécution de cette décision, et de transmettre la présente délibération à M. Le Sous-Préfet et à M. le Receveur municipal.

*Vote à l'unanimité.*

#### **7- SPANC : Dissolution du Syndicat:**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Rapporteur et après en avoir délibéré, valide le principe de la dissolution du syndicat au 31 décembre 2019, conformément aux dispositions du a) de l'article L. 5212-33 du CGCT ; Approuve les modalités de la dissolution telles qu'elles sont définies dans la délibération du 4 septembre 2019 susvisée ; Prend acte que l'intégralité de l'actif et du passif du syndicat est transféré directement à la Communauté d'Agglomération du Pays de Redon sans transiter par les communes membres ; Prend acte que le transfert de la compétence eau/assainissement, entraîne le transfert de plein droit des 4 agents territoriaux titulaires du syndicat à la Communauté d'Agglomération de Redon, dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

*Vote à l'unanimité.*

#### **8- Redon Agglomération : Modification des statuts:**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, de prendre acte de la prise obligatoire des compétences Eau, Assainissement des eaux usées et Gestion des eaux pluviales urbaines, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, par REDON Agglomération, approuve la prise de compétence facultative relative à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation telle que précisée ci-dessus, au 1er janvier 2020, par REDON Agglomération, approuve les nouveaux statuts communautaires de REDON Agglomération modifiés tels qu'annexés à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette modification statutaire.

*Vote à l'unanimité.*

#### **8- Redon Agglomération : rapport annuel sur les déchets :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

*Arrivée de Mme Parois Véronique*

M. Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

M. Le Maire indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie

## **9- Suez : rapport annuel Assainissement :**

*Rapporteur : Daniel Cottin*

M. Le rapporteur présente à l'ensemble du conseil municipal la synthèse de l'exercice 2018 du délégataire. Le conseil municipal prend acte de ce rapport, qui peut être consulté en Mairie

## **10- Atlantic 'Eau : rapport annuel :**

*Rapporteur : Yvon Mahé*

M. le rapporteur rappelle à l'ensemble du conseil municipal la synthèse de l'exercice 2018 de la gestion du service public d'eau potable.

Le rapporteur indique que ce rapport est à la disposition du public pour toute information complémentaire.

## **11- Compte- rendu de commissions et délégations:**

### Décisions du Maire :

Décision n°2019-17 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant moins-value lot 12 Chauffage-Plomberie

Décision n°2019-18 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 6 Menuiseries intérieures

Décision n°2019-19 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 6 Menuiseries intérieures

Décision n°2019-20 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 12 Chauffage-Plomberie

Décision n°2019-21 relative au marché Requalification d'espaces culturels- Avenant plus-value lot 5 Menuiseries extérieures

Inauguration du Centre Bourg : Flux continue de personnes venant découvrir les espaces.

Remerciement auprès des élus, des services et des bénévoles de la Médiathèque.

Commission ABS : La commission a proposé de travailler avec la mutuelle Groupama. Réunion publique d'information le 04/10/19 à 18h30 dans l'espace La Danoterie. Des permanences seront également prévues les vendredis et samedis matin en Mairie de 9h à 12h au mois d'octobre.

Commission Salle polyvalente : La commission s'est réunie avec le cabinet CERUR. Une prochaine réunion est prévue uniquement avec les associations.

CME : le CME a fait sa rentrée. Tri des bouchons le 19/10/19, et projet de concours photo en Novembre.

Le Maire clôt le conseil à 21h30

Le Maire / Yvon MAHE

Prochain conseil municipal: Le 21/11/2019 à 20h00

Le 18/12/2019 à 20h00

